

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 19 AOUT 2016****COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Jean OLLER, Anne-Sophie GABET, Yasmina LOISEAU, Claude MERLI

**Absents Excusés** : Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Michèle BERGOUGNOUX, Pierre BORJON, Jean-Louis SATTLER,

**Secrétaire de séance** : Claude MERLI

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2016**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

**AFFAIRES SCOLAIRES : Fixation prix repas cantine 2016 - 2017**

Madame le Maire a reçu une lettre du Maire de Lalbenque relative au nouveau tarif repas élève.

A la fin de l'année scolaire 2015-2016, le bilan du service restauration scolaire auprès duquel nous commandons les repas a été établi à un coût de revient unitaire de 3,59 €.

Afin de préserver un service de qualité, d'envisager la faisabilité d'introduction des produits bio et locaux au sein des menus et d'arriver à un équilibre financier, il nous est proposé le tarif suivant :

**Tarif repas élève : 3.50 € (ancien tarif 3.31 €)**

**Délibération** : Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité le nouveau tarif repas élève.

**URBANISME : Modification PLU dans le cadre d'une déclaration de projet**

Au cours de la séance ordinaire du lundi 20 juin 2016, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de l'engagement de la procédure de modification du zonage de la carrière BELMON, suite à une erreur commise lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme en 2004.

Il s'avère indispensable d'effectuer une mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet pour modifier l'enregistrement du zonage de la carrière.

**Délibération** : Le Conseil Municipal délibère et valide la prescription d'une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

**INVESTISSEMENT : Plan de financement du projet de réfection des toitures et des gouttières de l'Église**

Suite à la révision des prestations fournies par les entreprises Issaly et Sud Gouttières pour la réfection des toitures et des gouttières, le montant total des devis s'élève à : 25 440.90 € TTC (21 200,75 € HT).

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'en séance du 09 mai 2016 il a été décidé de refaire la toiture du clocher de l'église, la remise en état de parties de toiture abîmées et la réfection des gouttières, tous ces éléments ayant été fortement endommagés par des orages successifs et notamment le violent orage du 11 janvier 2016.

Au moment de l'établissement du budget, la commune ne disposait ni des devis sollicités auprès de diverses entreprises, ni des informations financières indispensables. Le plan de financement du programme prévu pour ces travaux avait donc été établi de manière approximative.

Madame le Maire étant désormais en possession de toutes les données nécessaires, notamment les taux des subventions qui ont été sollicitées auprès de la Région et du Département, elle propose d'adopter le plan de financement suivant :

**Financement prévisionnel :**

Subventions sollicitées :	
- Région : 20% soit .....	4 240.00 €
- Département : 25 % soit.....	5 300.00 €
- Fonds de Concours Communauté de Communes Lalbenque – Limogne.....	1 211.00 €
Remboursement assurance .....	6 208.31 €
Fonds propres (dont TVA 20 % 4 240.15 €).....	8 481.59 €

TOTAL ..... **25440.90 € TTC**

**Délibération :** Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le plan de financement des travaux de l'église tel que présenté ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents en rapport avec le dossier de réfection des toitures de l'église.

Madame le Maire précise en outre qu'il sera nécessaire d'ajuster la réalité des dépenses aux prévisions approximatives prévues pour ce programme (opération d'équipement n° 141) et qu'en conséquence une décision modificative budgétaire sera proposée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**AFFAIRES SCOLAIRES : Informations cantine 2016/2017**

Madame le Maire a reçu un courrier de la mairie de Lalbenque concernant les besoins en équipements pour la livraison des repas cantine 2016 – 2017.

Équipements demandés :

Pour le froid :

- 1 conteneur isotherme 6 niveaux
- 4 bacs inox pleins Gastronorme GN 1/1 (530x325x100 mm) avec couvercles étanches
- 2 plaques eutectiques (530x325x30 mm – température – 21° C)

Pour le chaud :

- 2 conteneurs 6 ou 9 niveaux chauffants
- 2 bacs inox pleins Gastronorme GN 1/1 (530x325x100 mm) avec couvercles étanches
- 4 bacs inox pleins Gastronorme GN ½ (265x365x100 mm) avec couvercles étanches

Madame le Maire propose d'acquérir cette année 1 conteneur isotherme 6 niveaux pour remplacer la glacière dont le joint n'est plus très étanche.

Les autres équipements étant encore en bon état, le remplacement éventuel sera examiné l'année prochaine.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir cette année 1 conteneur isotherme 6 niveaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Les Découvertes Gourmandes** ont eu lieu le jeudi 11 août 2016 sur le site du lac.

Elles se sont déroulées dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Animées par le groupe « les Dégâts Locaux » et servies par de nombreux et talentueux producteurs, 820 personnes ont participé à ces agapes vespérales. Le temps en plus était de la partie.

- **SCOT de Cahors et du Sud du Lot.** Les nouvelles cartographies et prescriptions de la Trame Verte et Bleue ont été communiquées par le Syndicat Mixte du SCOT de Cahors et du Sud du Lot.

Après examen en Comité Syndical du 6 juillet 2016, il a été décidé :

- D'adapter les cartographies TVB du SCOT en prenant en compte les TVB du Parc (P.N.R.C.Q.) sur les communes concernées du Parc.
- De prendre en compte uniquement les secteurs définis par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (S.R.C.E.) en tant que réservoirs de biodiversité sur le reste du territoire.
- De retenir une représentation graphique identique pour les corridors écologiques sur l'ensemble du territoire du SCOT sur le principe d'une continuité simple entre les différents réservoirs de biodiversité.

- **Le Congrès des Élus** aura lieu à Souillac le 2 octobre 2016.
- **Le nouvel Inf’Aujols** sera diffusé dans la deuxième semaine de septembre.
- **Prochaine réunion** pour le cimetière 8 septembre 2016.
- **Une nouvelle signalisation** plus claire et des bandes rugueuses ont été aménagées au carrefour de Rossignol suite aux nombreux accidents survenus dans les deux mois passés.
- **Notre commune a obtenu la « Marianne du Civisme – Mention ARGENT »** attribuée par la FAMAf (Fédération nationale des associations des Anciens Maires et Adjointes de France) et ALAMA (Association Lotoise des Anciens Maires et Adjointes).

Cette distinction sera remise à Madame le Maire dans le cadre du Congrès des Élus du Lot le 02 octobre 2016 à Souillac.